

Objet : Levées des contraintes applicables au vol en planeur

Madame, Monsieur,

Suite aux dernières informations transmises par la DGAC sur son site, nous avons le plaisir de vous annoncer le retour à une situation normale pour nos activités aéronautiques, dans le strict respect des mesures sanitaires.

Les contraintes qui pesaient sur les vols en biplace sont notamment levées.

Voici l'extrait du communiqué sur leur site <https://www.ecologie.gouv.fr/aviation-legere> :

*A compter du 19 mai 2021, toutes les activités d'aviation générale en France Métropolitaine sont autorisées dans le respect des règles sanitaires et sous réserve de la compatibilité du vol avec les mesures qui pourraient être prises par les préfets.*

Nous vous invitons donc à consulter régulièrement le site de la préfecture du département où se situe votre club pour vous informer des mesures complémentaires qui pourraient être prises localement. À notre connaissance, actuellement seule la Préfecture de Guyane a émis des mesures plus restrictives.

Nous vous souhaitons d'excellents vols et nous vous adressons nos très cordiales salutations.

Luc GUILLOT



Directeur FFVP